

N° **14**
S E P .
2026

LA NOTE D'ÉTUDES

Analyser pour Réguler

L'OBSERVATION EMPLOI-FORMATION : DES ÉTUDES AU SERVICE DE LA DÉCISION

L'observation emploi-formation au service des branches professionnelles vise à documenter les évolutions des métiers, des compétences, de l'emploi et de la formation. Historiquement portée par des structures dédiées, les Observatoires Prospectifs des Métiers et des Qualifications (OPMQ), cette mission est aujourd'hui partagée avec les Opérateurs de compétences (OPCO), dans un paysage recomposé depuis la réforme de 2018. À partir d'études, de données statistiques et de travaux prospectifs, OPMQ et OPCO produisent des connaissances qui dépassent le simple diagnostic : elles éclairent les choix des partenaires sociaux, orientent les politiques de branche et contribuent à l'adaptation des certifications, des formations et des métiers. Leurs travaux se distinguent néanmoins par leurs échelles d'observation et leur mobilisation lors des négociations de branche.

Les travaux des Observatoires Prospectifs des Métiers et des Qualifications (OPMQ) et des services observation des Opérateurs de compétences (OPCO) ambitionnent d'éclairer les transformations des emplois et des compétences. Ils associent des panoramas chiffrés et des études qualitatives pour connaître l'existant, avec des analyses prospectives pour identifier les futurs effets des grandes transitions. L'objectif de ces travaux est de nourrir la réflexion stratégique des partenaires sociaux de branche et d'orienter leurs actions. Une enquête menée par France compétences en 2025 auprès des observatoires caractérise le paysage actuel de cette observation et décrit la nature des travaux produits ainsi que leurs usages (voir Encadré 2 p.4).

Un paysage diversifié, entre OPMQ monobranche et observatoire unique à l'échelle d'un OPCO

Le paysage actuel de l'observation Emploi-formation à destination des branches professionnelles voit coexister deux types d'acteurs : les OPMQ et les OPCO.

Parmi les OPMQ, une cinquantaine s'appuient exclusivement sur les équipes de l'OPCO pour la réalisation des travaux dont le pilotage politique reste du ressort des partenaires sociaux de la branche (voir Figure 1). À leur côté, 30 OPMQ « autonomes » ont conservé l'essentiel

ENCADRÉ 1 : TROIS ACTEURS DE LA POLITIQUE EMPLOI FORMATION DANS LES BRANCHES PROFESSIONNELLES

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la formation professionnelle (CPNE) : instance politique de la branche qui rassemble les représentants des employeurs et des salariés. Elle définit les orientations stratégiques de la branche en s'appuyant sur les travaux des observatoires.

Les Observatoires Prospectifs des Métiers et des Qualifications (OPMQ) sont créés par accord de branche. Ils sont des outils techniques dédiés à la production de connaissances pour éclairer les décisions des partenaires sociaux. Les plus anciens ont vu le jour dans les années 1990 mais la majorité a été créée à la suite de la loi relative à la formation tout au long de la vie de 2004.

Les Opérateurs de compétences (OPCO) : 11 OPCO ont été créés par la loi du 5 septembre 2018. Ils regroupent de 3 à 51 branches autour d'un secteur d'activité cohérent. Ils ont une mission d'appui technique aux branches professionnelles. Dans ce cadre, les OPCO ont construit une fonction d'observation. Selon leur périmètre et leur objet, les travaux se réalisent sous le pilotage d'une seule branche ou d'une commission inter-CPNE qui rassemble les branches de l'OPCO.

de leur organisation antérieure à la loi de 2018⁽¹⁾, une identité visuelle, une équipe dédiée. Ils sont très majoritairement monobranches mais deux d'entre eux réunissent plusieurs branches (voir Figure 2).

Ces OPMQ « autonomes » ont une ancienneté moyenne de 20 ans. Les plus anciens ont vu le jour dans les années 1990, les plus récents depuis 2020, mais la majorité a été créée entre 2004 et 2005. Ils partagent leurs principales activités mais sont hétérogènes quant à leurs moyens et leur positionnement au sein de la branche. Par ailleurs, ils couvrent des périmètres qui varient de 28 000 à 1,6 millions de salariés et de 60 à 250 000 entreprises.

Les partenaires sociaux constitutifs des différents OPCO ont fait leurs propres choix quant au périmètre et aux missions attribués à la fonction d'observation dans le cadre de l'appui technique qu'ils doivent aux branches professionnelles. Dans trois OPCO, les partenaires sociaux ont choisi de positionner un observatoire unique à leur niveau (voir Figure 1). Les branches rassemblées par ces OPCO n'ont donc pas ou plus d'OPMQ dédié mais certaines études peuvent ne concerner qu'une seule branche en particulier. Dans les huit autres OPCO, un service en charge de l'observation assure ces missions pour plusieurs branches tout en collaborant avec les OPMQ des branches qui en ont maintenu un.

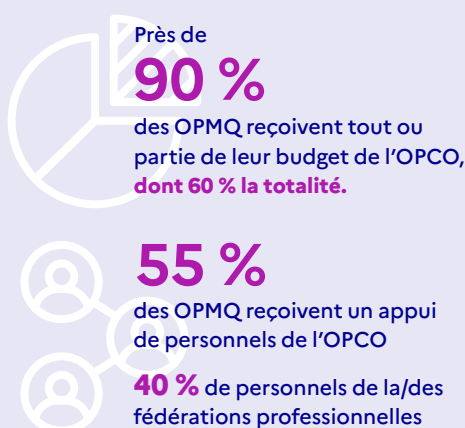
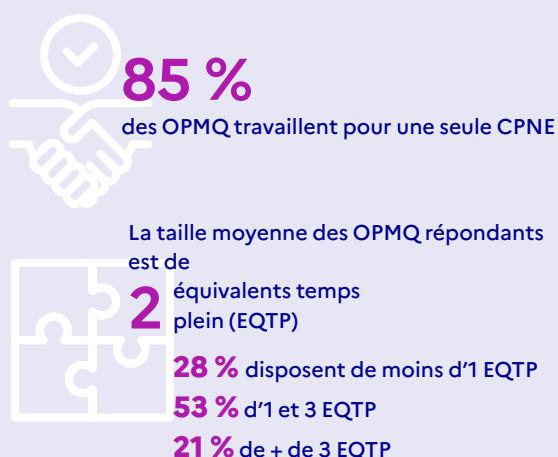
Sur l'ensemble des 11 OPCO, les services observations comptent en moyenne six équivalents temps pleins (leur nombre allant de 3 à 11 EQTP). Tous bénéficient de l'appui des autres directions de l'OPCO à hauteur d'1,5 EQTP. Il s'agit notamment des directions des systèmes d'informations et de celles en charge de l'appui aux branches, de la certification ou de la communication.

FIGURE 2 : LE PAYSAGE DE L'OBSERVATION EMPLOI-FORMATION DE BRANCHE



Ainsi, l'activité d'observation se réalise dans plusieurs espaces selon sa vocation. La réponse aux commandes des CPNE de branches professionnelles s'élabore au sein des OPMQ « autonomes » ou dans le cadre de l'offre élaborée à leur destination par les équipes techniques des OPCO. Les travaux transverses, couvrant l'ensemble du périmètre d'un OPCO et engagés à l'initiative de ses instances, sont réalisés par ses équipes.

FIGURE 1 : LES CARACTÉRISTIQUES CLÉS DES OPMQ « AUTONOMES »



Source : Enquête « Observation de branche », France compétences, 2025. Champ : OPMQ « autonomes » répondants. Données non redressées.

(1) Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Un cœur de métiers commun entre OPMQ et OPCO et des singularités qui persistent

Études et exploitations statistiques, deux piliers de l'activité pour tous

L'activité des OPMQ repose sur deux piliers : la réalisation d'études et la production de tableaux de bords et panoramas statistiques. Deux autres types de chantiers récurrents complètent ce cadre de production : les travaux prospectifs et l'élaboration de cartographies et fiches métiers. Ces quatre activités structuraient déjà l'activité des OPMQ en 2020⁽²⁾. Néanmoins, la part des travaux quantitatifs (portraits statistiques et exploitations de données) s'est depuis sensiblement accrue.

Comme évoqué précédemment, les OPCO interviennent sur le même type d'activité en matière d'observation lorsqu'ils mènent des travaux pour le compte d'une branche de leur périmètre. Par exemple, les équipes d'Akto ont produit en 2023 un « Regard prospectif sur la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine à 5 ans »⁽³⁾. Les OPCO mettent également en œuvre des études de portée transversale qui sont initiées par les instances de ce dernier et non pas par des branches spécifiques. Les études portent alors majoritairement sur la transformation des emplois et des compétences à l'aune des grandes transformations technologiques, écologiques et démographiques. Elles offrent un cadre commun de réflexion à chacune des branches : certaines vont ensuite approfondir et affiner les travaux pour tenir compte des spécificités qui sont les leurs en mobilisant leur OPMQ. Ainsi, l'OPCO des Entreprises de proximité mène, à l'échelle de toutes les branches de son périmètre, des enquêtes quantitatives régulières sur l'apprentissage. L'Observatoire des métiers de l'alimentation de détail a quant à lui approfondi l'analyse par des entretiens plus qualitatifs auprès d'entreprises et d'apprentis des six branches qu'il rassemble.

Parmi les répondants de l'enquête, 55 % des OPMQ et 82 % des OPCO interviennent dans le champ de la certification. Ils alimentent, via des résultats d'études prospectives, les notes d'opportunité nécessaires aux demandes d'enregistrement au sein des répertoires de France compétences. Ils constituent également des dossiers sur lesquels peuvent s'appuyer les représentants de branche présents dans les Commissions professionnelles consultatives⁽⁴⁾. Les suivis de cohortes peuvent également être confiés aux OPMQ. Les OPCO assurent une mission de conseil en la matière pour les branches de leur périmètre qui les sollicitent.

Par ailleurs, un nombre croissant de branches est confronté à des enjeux de valorisation de leurs secteurs d'activité, d'attractivité des métiers et de tension de recrutement. Les OPMQ et les services observation des OPCO transforment leur communication pour toucher un public plus large. Ils développent des sites internet dédiés à la découverte des métiers, élargissent la palette des supports de diffusion (vidéos, témoignages de salariés, réseaux sociaux...).

Alimenter les négociations de branches : une singularité des OPMQ

Au-delà de leurs activités communes, OPMQ et services observation des OPCO se distinguent par des champs d'observation et d'intervention. Caractériser et analyser l'offre de formation est une activité menée par 60 % des OPCO et seulement 20 % des OPMQ. Cette thématique entre particulièrement en résonance avec plusieurs missions des OPCO⁽⁵⁾ : accompagner les TPE-PME dans la définition de leurs besoins en formation ; améliorer l'information et l'accès de leurs salariés à la formation professionnelle ; gérer, à la fois, les fonds mutualisés à destination du Plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés, les contributions conventionnelles (décidées par accord de branche) et les versements volontaires de leurs adhérents.

Le positionnement des services observation des différents OPCO varie selon la diversité et les caractéristiques des branches qui lui sont rattachées ; les attentes et priorités qu'elles expriment ; l'organisation et le découpage des missions entre les différentes directions de l'OPCO et enfin la présence plus ou moins grande d'OPMQ « autonomes » dans son périmètre. Cela se traduit notamment par des priorités différentes en matière d'études.

Les OPMQ se sont historiquement constitués autour de réflexions paritaires de nature prospective pour accompagner les CPNE dans une meilleure appréhension des transformations à venir des métiers et des compétences. Aujourd'hui, un grand nombre d'OPMQ entretiennent également des relations de plus en plus étroites avec d'autres instances de branche. Les Commissions Paritaires Permanentes de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) centralisent, depuis 2016, les fonctions de négociation, d'interprétation et de veille juridique au sein de chaque branche. Dans leur mission de négociation, elles s'appuient de plus en plus largement sur les travaux des OPMQ, voire les sollicitent en amont des négociations pour construire et objectiver un état des lieux préalable. C'est notamment dans ce cadre que certains OPMQ investissent les sujets de la rémunération, de l'égalité professionnelle et du handicap.

La finalité des travaux d'observation : outiller l'action

L'objectif d'aide à la décision qui anime les travaux d'observation des OPMQ et des OPCO s'illustre par la récurrence des préconisations et des plans d'actions qui les prolongent.

En 2025, dans tous les OPCO et la quasi-totalité des OPMQ, des préconisations sont formulées à l'issue des travaux d'observation. Elles sont majoritairement produites par le niveau technique (l'observatoire et/ou le prestataire ayant réalisé l'étude) mais le niveau politique (CPNE, commission transverse, instance de pilotage) est très fréquemment associé.

(2) Delanoë A., Noack E., Quintero N., Valette-Wursthén A., Les observatoires prospectifs des métiers et des qualifications. Des outils de branche centraux dans le nouvel environnement emploi-formation, Céreq Études n°35, Céreq, 2021, 52 p.

(3) Regard prospectif sur la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine à 5 ans - Rapport complet

(4) Onze commissions professionnelles consultatives, pilotées par un ministère en particulier mais interministérielles dans leur composition, sont chargées d'examiner les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État. Au côté des ministères concernés, elles sont entre autres composées de représentants d'organisations patronales et syndicales représentatives et d'établissements publics (Céreq, France compétences).

(5) Prévu par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Faire évoluer la carte des emplois et prioriser les actions en matière de formation

Ainsi, à la suite d'une étude sur les tensions de recrutement, menée en 2023 par l'Observatoire des Métiers des Professions libérales (OMPL) auprès des entreprises de son périmètre, la branche des Pharmacies d'officines a souhaité approfondir les investigations en interrogeant les salariés. En 2024, l'OMPL a donc piloté, pour le compte de cette branche, une étude centrée sur les conditions de travail, la fidélisation des équipes, la valorisation des parcours professionnels et l'attractivité des métiers. Ses résultats l'ont incité à resserrer la focale en 2025 sur les métiers de la logistique. Cette succession de travaux⁽⁶⁾ a abouti *in fine* à la création d'un métier de logisticien en pharmacie d'officine et d'une formation spécifique associée.

Lors de la journée des observatoires organisée par France compétences⁽⁷⁾ en 2024, la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine a fait part des suites données à l'étude prospective menée avec l'OPCO Akto. Grâce à l'identification des impacts emplois-compétences des mutations numériques et robotiques, les fiches métiers de la branche ont évolué pour intégrer ces évolutions. Une priorité a également été adoptée en faveur de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. Elle s'est matérialisée par le financement d'actions de formation aux savoirs de base pour les salariés de la branche et la signature d'une convention avec l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.

Des recommandations et des outils mis à disposition des entreprises

L'Observatoire de l'Évolution des Métiers de l'Assurance (OEMA) a également témoigné, lors de cette même journée des observatoires, du fait que l'élaboration de la cartographie des métiers en tension de la branche des sociétés d'assurance⁽⁸⁾ avait abouti à des recommandations adressées aux services RH en matière d'attractivité et de recherche de candidats.

Les travaux de l'Observatoire des métiers du BTP sur le devenir des jeunes formés en apprentissage⁽⁹⁾ et les ruptures de contrats ont abouti à un plan d'action validé par le conseil d'administration de Constructys à l'été 2024. Une plateforme d'accompagnement des tuteurs d'apprentis a notamment été ouverte sur le site de l'OPCO.

Ainsi, les travaux d'observation alimentent les politiques des branches professionnelles. « Plus de 80 % des branches (...) indiquent que la qualité de service des OPCO en matière de GPEC ou d'observation est satisfaisante ou très satisfaisante. Les motifs de satisfaction fréquemment évoqués portent sur la qualité des études menées, qui sont utiles à la réflexion et constituent un appui stratégique efficace »⁽¹⁰⁾ (Fourcade et alii, IGAS, 2025, p. 105). En parallèle, les branches dotées d'un OPMQ soulignent la nécessité de conduire des études complémentaires avec celles plus transversales menées au sein de l'OPCO.

ENCADRÉ 2 : MÉTHODOLOGIE

Pour sa partie chiffrée, cette note s'appuie sur une enquête menée à l'été 2025 par France compétences.

Cette enquête web par questionnaire interrogeait les OPMQ et les services Observations des OPCO.

Elle vise à actualiser le paysage de l'observation emploi formation de branche réalisé par France compétences et le Céreq en 2020. Elle aborde les caractéristiques des observatoires, leurs productions, leurs relations avec les acteurs de leur environnement et leurs perspectives à court et moyen termes.

L'ensemble des 11 OPCO ont répondu ainsi que 24 OPMQ (22 OPMQ « autonomes » et 2 intégrés à l'observatoire de l'OPCO).

(6) Tensions sur les recrutements dans les professions libérales 2023 - OMPL/ Tensions sur les recrutements et problématiques de fidélisation dans la pharmacie d'officine 2024 - OMPL/ MÉTIERS DE LA LOGISTIQUE DANS LES PHARMACIES D'OFFICINE 2025 - OMPL

(7) Les travaux des observatoires paritaires de branches : les enjeux opérationnels au cœur de la journée organisée par France compétences - France compétences

(8) Metiers-en-tension-et-difficultés-de-recrutement-dans-l'assurance-Web.pdf

(9) Étude sur le devenir des jeunes formés en apprentissage dans le BTP - 2024 - Observatoire des métiers du BTP

(10) Fourcade M., Grosse A., Hautchamp M., Paux T., 2025, « Contrôle de l'efficacité comparée des onze opérateurs de compétences (Opco) », rapport de l'IGAS n°2025-018R, 137 p.

Consultez nos autres notes d'études sur notre site internet en cliquant **ICI**



Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage.
Établissement public national sous tutelle du ministère en charge de la Formation professionnelle.

www.francecompetences.fr



Note d'études N° 14 – 2026

Directeur de la publication : Stéphane Lardy
Responsable de la rédaction : Alexandra Louvet
Dépôt légal à parution – publication gratuite
France compétences, Immeuble Canopy,
6 rue du Général Audran, 92400 Courbevoie